

HAKUNA MATATA - Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2017

Présents ou représentés : **35 présents ou représentés**, sur **42 adhérents** à jour de cotisation.
Le quorum est atteint. Nombre de votants : 35. L'Assemblée Générale est ouverte à 20h00.

RATIFICATION DE DEUX DECISIONS DU C.A.

Lors de son Conseil d'administration du 31 mai 2017, Hakuna Matata a pris la décision :

1) de modifier le 1er § de l'ARTICLE 9 – Conseil d'administration

Celui-ci précise : « L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de minimum 2 membres et au maximum de 10 membres, élus au scrutin secret pour 2 années par l'assemblée générale. »

A la majorité, il est décidé de porter le nombre maximum de membres administrateurs à quinze (15) membres.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 9 sera modifié ainsi :

« L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de minimum 2 membres et au maximum de 15 membres, élus au scrutin secret pour 2 années par l'assemblée générale. »

2) de compléter le dernier § de l'ARTICLE 11 – Assemblée générale ordinaire

Celui-ci précise : « La présence du quart des membres est nécessaire pour que l'Assemblée générale puisse délibérer. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée générale est convoquée avec le même ordre du jour à 6 jours au moins d'intervalle. Celle-ci délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présents. »

A la majorité, il est décidé de préciser que chaque membre présent à l'AG et à jour de cotisation, peut accepter jusqu'à 3 pouvoirs d'adhérents absents, afin de les représenter.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 9 sera modifié ainsi :

« La présence du quart des membres est nécessaire pour que l'Assemblée générale puisse délibérer. Chaque membre présent à l'AG et à jour de cotisation, peut accepter jusqu'à 3 pouvoirs d'adhérents absents, afin de les représenter. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée générale est convoquée avec le même ordre du jour à 6 jours au moins d'intervalle. Celle-ci délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présents. »

Conformément à l'article 3 de nos Statuts, ces décisions doivent être ratifiées par la présente Assemblée générale Extraordinaire.

> **Vote : 35 « pour ». Ces deux ratifications sont approuvées à l'unanimité.**

HAKUNA MATATA - Assemblée Générale du 31 mai 2017

RAPPORT MORAL

Présenté par Marie-Hélène Schlierer, présidente

Bonsoir à tous ! Voici donc notre 15e assemblée générale.

Avant de rédiger mon rapport moral, je relis toujours celui de l'année précédente. Et bien, ne croyez pas que je suis en mal d'inspiration, mais je pourrais reprendre mot à mot ce que je vous disais l'an dernier.

La situation au Kenya n'a pas changé, notre désir fort de continuer à aider les enfants non plus, ils en ont toujours énormément besoin !

Grâce aux adhésions, aux dons, de France et d'Allemagne, nous avons la grande chance de pouvoir continuer à les soutenir, et quand on voit les réalisations sur place, et le bonheur que nous provoquons, comment ne pas être heureux nous-mêmes ??

Un très grand merci à Mireille et Dominique pour leur engagement et le travail colossal qu'ils réalisent sur place.

Je souhaite de tout cœur que nous puissions continuer nos actions, car nous savons très bien que l'orphelinat de Mama Joyce aura des besoins réguliers dans le futur. Cet orphelinat, nous pouvons être fiers d'avoir mené sa construction jusqu'au bout. C'était un très gros chantier ; au démarrage, peut-être d'ailleurs n'avions-nous pas pleinement mesuré la tâche qui nous attendait... ! Et heureusement ! Il aurait été dommage de ne pas « y aller » ! Cela me fait un peu penser à la citation de Mark Twain : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! »

Projet de grande envergure dit aussi gestion financière très complexe. Je voudrais tirer mon chapeau à notre trésorier, Gérard Simon, qui a dépensé une énergie et un temps considérables pour gérer ce projet orphelinat. C'était parfois un vrai casse-tête, mais tout son talent a su venir à bout de cette gestion hors normes.

Fin septembre, je partirai au Kenya avec Bénédicte, une amie nouvellement adhérente. Elle s'intéresse beaucoup à ce que nous faisons et elle a hâte de faire la connaissance de Mama Joyce (tout comme moi, d'ailleurs).

Mon dernier voyage remonte à plusieurs années déjà, et je me réjouis de replonger dans l'ambiance kényane, de visiter l'orphelinat et d'échanger avec Dominique et Mireille sur place.

Pour finir, je voudrais exprimer mon espoir que nous puissions continuer encore longtemps de soutenir les enfants de l'orphelinat, et peut-être, parfois, d'autres petits projets. Cela n'est possible qu'en remplissant les caisses de Hakuna Matata.

J'émets le vœu que nous continuerons à être soutenus par nos adhérents et donateurs, tant français que ceux de la paroisse Saint Raphaël dont la générosité est incroyable. Au nom de tout le conseil d'administration, je les remercie tous du fond du cœur pour leur soutien, et les assure de notre profonde reconnaissance.

> *Vote du rapport moral : 35 « pour ». **Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.***

RAPPORT D'ACTIVITES de l'année 2016

Présenté par Maryse SIMON, secrétaire

Lors de la dernière Assemblée Générale nous avons décidé d'être plus sélectifs quant au choix des marchés car nous avons constaté que cela marchait moins bien. Les marchés retenus étaient celui de Charbonnières, celui de Brindas et celui de Chaponost.

Le premier a été annulé cette année suite aux attentats. Pour celui de Brindas (Marché des créateurs) nous nous sommes inscrits trop tard. Quant à celui de Chaponost (Vents du monde) c'est la météo qui a découragé les volontaires car nous n'étions pas suffisamment abrités.

Donc pas de marchés depuis avril 2016. Notons qu'il devient très compliqué de trouver des volontaires au niveau du C.A. uniquement pour s'occuper du stand de H.M. Il serait peut être bon que les adhérents de l'association donnent un peu de leur temps aussi !

Pour ce qui est des autres activités, la vente des programmes réalisés par Babeth au mois de juin 2016 nous a rapporté 220,42 €. Il n'est pas prévu de reconduire cette action cette année car cela représente une grosse charge de travail pour Babeth et cela s'avère de moins en moins rentable. (à noter que le gala de danse ne se produit plus que tous les deux ans).

Une vente de livres et de cartes postales à titre individuel a rapporté 67 €.

Notons également que nous sommes toujours inscrits à ALVARUM mais que pour l'instant il n'y a rien de prévu, et qu'une page Facebook a été activée et elle fonctionne, alimentée par Mireille Bazan !

En conclusion une activité beaucoup plus réduite sur 2017 pour l'instant. Il faudra donc en tenir compte dans notre budget.

> *Vote du rapport d'activités : 35 « pour ». **Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.***

RAPPORT FINANCIER de l'année 2016

Présenté par Gérard Simon, trésorier

LES RECETTES : **5820,53 €**

| | |
|-------------------------------|-----------|
| ✓ Dons | 4865,40 € |
| ✓ Animation & ventes diverses | 545,13 € |
| ✓ Adhésions | 410,00 € |

LES DEPENSES : **13613,24 €**

| | |
|---------------------------------------|------------|
| ✓ Projets au Kenya | 13138,42 € |
| ✓ Frais animations | 12,00 € |
| ✓ Frais divers | 190,20 € |
| ✓ Frais de retraits cash & transferts | 112,96 € |
| ✓ Autres frais bancaires | 159,66 € |

| | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| Résultat année (<i>négalif</i>) | - 7792,71 € |
| Résultat cumulé années précédentes : | 9025,00 € |
| <u>Résultat cumulé 2016 :</u> | <u>1232,00 €</u> |

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Solde compte courant au 31 12 16 | 1218,12 € |
| Solde livret A au 31 12 16 | 0,00 € |
| Solde caisse cash au 31 12 16 | 172,54 € |
| <u>Actif total au 31 12 16</u> | <u>1390,66 €</u> |

> *Vote du rapport financier : 35 « pour ».* **Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

ELECTIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre association est administrée par un conseil d'administration composé de minimum 2 membres et au maximum de 12 membres.

Les administrateurs sont élus pour 2 années.

Tous les membres sont sortants cette année.

Se représentent : Mireille Bazan, Yves Philip De Laborie, Elisabeth Morlet, Irène Naslès, Patrick Naslès, Julien Ranc, Hans Schlierer, Marie-Hélène Schlierer, Gérard Simon.

Deux nouvelles candidatures : Michel Imbert et Bénédicte Muller

> *Vote pour les 11 candidats : 35 « pour ».*

Les 11 membres suivants sont désormais administrateurs :

1. Mireille Bazan
2. Michel Imbert
3. Elisabeth Morlet
4. Bénédicte Muller
5. Irène Naslès
6. Patrick Naslès
7. Yves Philip De Laborie
8. Julien Ranc
9. Hans Schlierer
10. Marie-Hélène Schlierer
11. Gérard Simon

L'assemblée générale est levée à 22h30
et se poursuit par une soirée musicale autour d'un buffet.